

## **AUDIENCE B1 ET MAINTENANCE**

### **L'UNSA POSE SES REVENDICATIONS DANS LE CADRE DE LA RENÉGOCIATION DU PROTOCOLE METEOR 2009**

- ☞ **Revalorisation de la prime qualité de service.**
- ☞ **Fin des durées de détachement.**
- ☞ **Création de 2 postes d'agent de maîtrise (MES).**
- ☞ **Création Métier DEV au PCS.**
- ☞ **Formation.**
- ☞ **Comptoir d'information Gare de Lyon..**
- ☞ **Aménagement de nouveaux horaires.**
- ☞ **Évolution de la technicité pour la Maintenance.**
- ☞ **Création prime de pluri compétence.**

A sa demande, l'UNSA a été reçu en audience par la direction de la ligne 14, les 29/01/09 et 10/02/09, afin de faire le point sur les revendications qui serviront de base de négociation dans le cadre de la révision du protocole METEOR au 2e trimestre 2009.

Ce protocole est le garant de l'organisation spécifique de la ligne 14 et des conditions d'utilisation du personnel. Il comporte notamment, de nombreuses mesures sociales et d'aménagement de travail qui ont évolué par la signature d'accords majoritaires (avenants, renégociation) depuis 1998.

Depuis 10 ans, la ligne 14 s'est fortement développée par rapport à l'offre de transport. La ligne a subi une augmentation majeure du trafic de par son extension à Saint Lazare et Olympiades. Les agents ont dû s'adapter à ces changements pour atteindre malgré l'exigence du résultat, les objectifs de qualité de service.

Pour l'UNSA, les agents de la ligne 14 (MES, M2E, MRF, MTS) doivent obtenir un juste retour de leur investissement par des évolutions de carrière et de rémunération.

#### **Fin des durées de détachement :**

Afin de prendre en compte une demande importante d'agents, de prolonger la durée de leur détachement, les représentants de l'UNSA veulent marquer le coup en abrogeant ce principe de recrutement pour mettre en place les fiches de postes.

Cette modification permettrait une meilleure gestion des effectifs, d'éviter les déséquilibres liés au retour des agents sur leur unité et de permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir rester.

## **Revalorisation de la prime Qualité de Service (MES) :**

Actuellement, les agents de la ligne 14 perçoivent **650 €** dont une partie capitalisée (480 euros) liée au protocole L14 et une autre versée annuellement (170 euros), liée au protocole OPALE.

Les représentants de l'**UNSA** souhaitent homogénéiser l'attribution des 2 primes des résultats d'atteinte des objectifs de Qualité de Service, pour tendre vers un montant total de :

☞ **800 €** en 2010, avec un versement annuel au mois de juin.

En effet, la direction doit prendre en compte les indices de performance de qualité de service de plus en plus difficiles à atteindre au vu de l'accroissement du trafic, générant une sollicitation accrue de l'ensemble des agents.

## **Création de 2 postes d'agent de maîtrise B1 :**

L'**UNSA** revendique la création d'un poste de **Maîtrise Gestion de Site** en service Jour/Mixte, avec un "volant de missions" intégrant des activités de Maintenance et d'exploitation.

Ce poste utilisé sur des horaires atypiques avec repos fixes, permettrait d'assurer un management de proximité avec les AL et d'établir des EAP intégrant le rapprochement des deux métiers.

De plus, l'**UNSA** propose la création d'un poste de **Maîtrise Logistique Exploitation**, afin d'encadrer les agents du 4e service et d'optimiser la formation des agents B1 en interne.

Pour l'**UNSA**, les réflexions engagées par le département MES en concertation avec les organisations syndicales sur l'enrichissement des métiers B1, doivent se concrétiser par une véritable reconnaissance de la catégorie et par l'élévation de postes en agent de maîtrise B1.

## **Création Métier DEV au PCS :**

Afin de réaliser l'information des voyageurs en situation perturbée de façon la plus précise et la plus réactive possible notamment aux heures de pointe, nous avons revendiqué la création d'un métier de développement B1 par élévation de poste, en renfort au PCS. D'autres missions administratives et opérationnelles pourraient définir ce nouveau poste comme un métier incontournable.

Actuellement en situation d'incident, le SE au PCS vient en soutien des deux agents de maîtrise (SE/SPE) au PCC, provoquant le dégarnissage du poste de sécurité.

Pour l'**UNSA**, cette demande est indispensable, mais suscite chez certains membres de l'encadrement, un scepticisme depuis que nous l'avons proposé. Pourquoi ?

## **Commentaire de l'UNSA :**

Qu'ils ne se méprennent pas, cette alternative de mission pour la catégorie B1, n'est pas de faire de l'ingérence dans l'exécution des missions des SE, mais d'être complémentaire dans la gestion des incidents au PCC. Elle est une piste à privilégier dans le cadre des futures évolutions du métier de la catégorie B1.

Pour info, une expérimentation est en cours de mise en place dans les PCC décentralisés, à la demande du département MES.

## **Formation**

Les représentants de l'**UNSA** ont proposé à la direction, la mise en place d'un volet formation sur la validation des acquis, afin de promouvoir le travail par l'enrichissement du métier et la valorisation du déroulement de carrière.

Des formations (anglais, sécurité incendie, secourisme...) pourraient être dispensées de manière plus générale par des agents Métier DEV ou technicien pour la Maintenance.

Concernant la maintenance, certaines formations qui sont dispensées à l'extérieur, ne répondent pas à la demande des agents et aux spécificités techniques de la ligne.

Si la formation constitue l'ensemble des mesures à adopter en vue de l'acquisition ou le perfectionnement d'une qualification pour les agents, elle doit pouvoir se faire conformément à l'activité professionnelle effectuée par ces derniers. Pour l'UNSA, la direction doit étendre sa politique de formation en responsabilisant les agents volontaires, pour que celle-ci soit au plus proche des missions des agents de la ligne 14

Depuis plus d'un an, à la demande d'agents de la Maintenance, les représentants de l'UNSA ont obtenu la mise en place de formations en local (sécurité incendie, sono vidéo, central effraction), dispensées par des mainteneurs volontaires.

Sur ce dossier, l'UNSA veut permettre à des agents volontaires (B1 et mainteneurs) d'étoffer le contenu de leurs activités.

### **Comptoir d'information Gare de Lyon :**

L'UNSA revendique que le poste soit "géré" par l'UO L14, dans le but d'optimiser la réactivité dans la station sur les problèmes de sécurité (portes palières, incident de trafic, colis suspect...).

En cas d'avis favorable conjoint du RER et de l'UO L14, un certain nombre de postes serait créé afin de maintenir un taux de réserve permettant d'assurer l'ensemble des autres activités.

### **Aménagement de nouveaux horaires :**

La direction engage une réflexion sur une modification des horaires en service Mixte et Nuit. Ce changement d'horaire a pour intérêt d'optimiser les temps de chevauchement.

Nous avons demandé une consultation auprès des agents, afin qu'ils puissent exprimer leur avis.

#### **➔ L'organisation des services actuels :**

✓ Service Jour, Mixte et Nuit, avec deux horaires en alternance :

- ◆ 5 H 00 - 12 H 15                      6 H 30 - 13 H 45
- ◆ 11 H 25 - 18 H 40                    12 H 25 - 19 H 40
- ◆ 17 H 30 - 00 H 45                    18 H 20 - 01 H 35

#### **➔ Proposition de la direction**

- ✓ Service Jour : Inchangé.
- ✓ Service Mixte :
  - ♦ 11 H 10 -18 H 25 en alternance avec 13H 00 – 20 H 15  
ou  
11 H 45 -19H 00 en alternance avec 13 H 20 - 20H 35
- ✓ Service Nuit :
  - ♦ Horaire unique : 18 H 20 – 01 H 35 (19 H 20 – 02 H 35 pour les jours de prolongation de service)  
ou
  - ♦ 15 H 15 - 22 H 30 en alternance avec 18 H 05 – 01 H 20.

### **Evolution de la technicité pour la maintenance :**

Les agents de la Maintenance de la ligne 14 pratiquant en équipe la pluri compétence, assurent une réactivité sur les équipements à l'usage des voyageurs dans des délais assez courts, permettant de répondre aux exigences de qualité de service malgré la difficulté rencontrée dans un contexte économique de productivité.

Pour l'UNSA, les mainteneurs de la ligne 14 doivent être reconnus et bénéficier d'avancement en rapport avec leurs activités.

C'est dans cette optique que les représentants de l'UNSA revendiquent :

- ✓ 2 postes de Technicien supérieur pour tendre vers un pourcentage de technicité entre 65% et 70%.
- ✓ Création d'une prime basée sur la pluri compétence d'un montant de **800€**.

Sur ce dossier, l'UNSA ne laissera pas les mainteneurs sur la touche comme certaines organisations syndicales ont pu le faire par le passé au moment d'aborder le volet social. Déterminés jusqu'au bout, les représentants **Autonomes** défendront l'intérêt des mainteneurs en privilégiant la négociation à l'attentisme, comme il l'a toujours fait et continuera de le faire avec la catégorie B1.

**Ces revendications serviront de base de négociation à l'UNSA dans le cadre de la révision du protocole d'organisation de la ligne 14 au mois d'avril 2009.**

**L'UNSA précurseur dans les innovations sociales et organisationnelles depuis 1998, se présentera à l'intersyndicale avec l'objectif d'obtenir des mesures significatives pour les salariés. Pour l'UNSA, seul le résultat compte.**

Paris, le 11 mars 2009

Pour plus d'information veuillez contacter les représentants UNSA de la ligne 14 :

Luc ROUGET  
Marlène MOLLE  
Fred STEFANKO

Sylvain ESLAN  
Pascal MANDROU  
Chaoki ELABBADI

Patrick LEGIGAN  
Bastien ORSINI

Marie-Pascale BORIE  
Nabil BALDI